



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à l'amendement portant la cote S/2020/690, proposé par la Fédération de Russie, au projet de résolution S/2020/684 déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ». Le vote sur l'amendement proposé a été conduit en tenant compte des circonstances extraordinaires actuelles liées à la pratique et aux méthodes de travail du Conseil et conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), procédure qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus.

Le résultat du vote est le suivant : 5 voix pour – Chine, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, et Viet Nam; 6 voix contre – Belgique, Estonie, France, Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique ; et 4 abstentions – République dominicaine, Indonésie, Niger et Tunisie. La proposition n'a pas été retenue car n'ayant pas obtenu le nombre de voix requis.

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

- Ma lettre datée du 10 juillet 2020, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (voir annexe I), dans laquelle je mets aux voix l'amendement proposé, sous la cote S/2020/690, au projet de résolution S/2020/684 (voir pièces jointes à l'annexe I) ;
- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes II à XVI) ;
- Le texte d'une déclaration envoyée ultérieurement par un membre du Conseil de sécurité, dans laquelle il explique son vote (voir annexe XVII).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Christoph Heusgen



Annexe I**Lettre datée du 10 juillet 2020, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité**

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée à tous les membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu d'un projet de résolution, déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ». Ce projet de résolution (voir le document portant la cote S/2020/684, pièce jointe I) a été mis en bleu.

À cet égard, j'appelle votre attention à la lettre ci-jointe du Représentant permanent de la Fédération de Russie (S/2020/690) proposant un amendement au projet de résolution S/2020/684 (voir pièce jointe II).

L'article 33 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité dispose, entre autres, que les propositions tendant à introduire un amendement ont priorité « sur toutes les propositions principales et projets de résolution visant la question en discussion ».

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, et compte tenu des circonstances extraordinaires actuelles concernant la pratique et les méthodes de travail du Conseil, en particulier en l'absence des « séances » mentionnées à l'article 33, je mets maintenant aux voix l'amendement proposé au projet de résolution S/2020/684, tel qu'il figure dans la lettre ci-jointe du Représentant permanent de la Fédération de Russie (S/2020/690). La période de vote pour cet amendement commencera à 0 heure le 11 juillet 2020 et expirera à midi le 11 juillet 2020.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur l'amendement proposé au projet de résolution S/2020/684 en envoyant par voie électronique, dans le délai de 12 heures précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Christoph Heusgen

Pièce jointe I

Nations Unies

S/2020/684



Conseil de sécurité

Provisoire
10 juillet 2020
Français
Original : anglais

Allemagne et Belgique : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 2042 (2012), 2043 (2012), 2118 (2013), 2139 (2014), 2165 (2014), 2175 (2014), 2191 (2014), 2209 (2015), 2235 (2015), 2254 (2015), 2258 (2015), 2268 (2016), 2286 (2016), 2332 (2016), 2336 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020) et les déclarations de sa présidence des 3 août 2011 (S/PRST/2011/16), 21 mars 2012 (S/PRST/2012/6), 5 avril 2012 (S/PRST/2012/10), 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15), 24 avril 2015 (S/PRST/2015/10), 17 août 2015 (S/PRST/2015/15) et 8 octobre 2019 (S/PRST/2019/12),

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Considérant que la situation humanitaire catastrophique qui règne en Syrie continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité dans la région,

Soulignant que l'Article 25 de la Charte des Nations Unies fait obligation aux États Membres d'accepter et d'appliquer ses décisions,

1. *Exige* que l'ensemble des dispositions de ses résolutions sur la question, notamment les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020), soient appliquées sans délai ;

2. *Décide* de reconduire les mesures visées aux paragraphes 2 et 3 de sa résolution 2165 (2014) pour une période de douze mois, à savoir jusqu'au 10 juillet 2021, à l'exclusion des dispositions concernant les points de passage de Ramta, de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam ;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui faire le point de la situation chaque mois et de lui soumettre régulièrement, et au moins tous les 60 jours, un rapport sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et de la présente résolution ainsi que sur le respect de leurs dispositions par toutes les parties concernées en Syrie, et le prie également de continuer de lui faire part, dans ses rapports, de l'évolution d'ensemble de l'accès des agents humanitaires des Nations Unies à travers les frontières et les lignes de front, et de lui communiquer des informations détaillées sur l'aide humanitaire fournie dans le cadre des opérations humanitaires transfrontières des entités des Nations Unies, y compris le nombre de S/2020/684 2/2 20-09384 bénéficiaires, les lieux de livraison de l'aide au niveau des districts et le volume et la nature des articles livrés ;

4. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Pièce jointe II

Lettre datée du 10 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur le fait qu'un projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique sur le mécanisme transfrontières relatif à l'acheminement d'une aide humanitaire en Syrie ne reflète pas les préoccupations de principe soulevées par la délégation russe.

Par conséquent, je demande que la modification suivante au texte susmentionné fasse l'objet d'un vote, avant la procédure de vote sur l'intégralité du texte.

Rajouter au paragraphe 3 :

« ainsi que des informations sur les effets directs et indirects qu'ont les mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie »,

de façon à lire le paragraphe 3 comme suit :

« *Prie* le Secrétaire général de lui faire le point de la situation chaque mois et de lui soumettre régulièrement, et au moins tous les 60 jours, un rapport sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et de la présente résolution ainsi que sur le respect de leurs dispositions par toutes les parties concernées en Syrie, et le prie également de continuer de lui faire part, dans ses rapports, des conséquences humanitaires des mesures coercitives unilatérales et de l'évolution d'ensemble de l'accès des agents humanitaires des Nations Unies à travers les frontières et les lignes de front, et de lui communiquer des informations détaillées sur l'aide humanitaire fournie dans le cadre des opérations humanitaires transfrontières des entités des Nations Unies, y compris le nombre de bénéficiaires, les lieux de livraison de l'aide au niveau des districts et le volume et la nature des articles livrés, ainsi que des informations sur les effets directs et indirects qu'ont les mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe II**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 10 juillet 2020, relative à l'amendement proposé, dans la lettre ci-jointe (S/2020/690) du Représentant permanent de la Fédération de Russie, au projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, la Belgique vote contre l'amendement proposé. À ce stade, ma délégation n'a pas l'intention de faire d'explication de vote.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytsverve**

Annexe III

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, ainsi que votre équipe du ferme concours que vous ne cessez d'apporter pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour l'amendement portant la cote S/2020/690, proposé par la Fédération de Russie au projet de résolution (S/2020/684) déposé par l'Allemagne et la Belgique à 21 heures le 10 juillet au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang Jun**

Annexe IV**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 10 juillet 2020, concernant un amendement proposé par la Fédération de Russie au projet de résolution S/2020/684 déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

Sur instructions de mon gouvernement, la République dominicaine s'abstient dans le vote sur l'amendement qui a été proposé.

L'Ambassadeur,
Envoyé spécial de la République dominicaine
auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

Annexe V

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Président, que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote contre l'amendement portant la cote S/2020/690, proposé par la Fédération de Russie au projet de résolution S/2020/684 relatif à l'aide humanitaire transfrontalière en Syrie, déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », qui sera adopté le 11 juillet 2020.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

Annexe VI**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je me réfère à la lettre de la présidence allemande du Conseil en date du 10 juillet appelant les membres du Conseil au vote sur l'amendement portant la cote S/2020/690, présenté par la Fédération Russie au projet de résolution S/2020/684 relatif à l'aide humanitaire transfrontalière en Syrie, déposé au titre de la question « la situation au Moyen-Orient ».

La France vote contre.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Nicolas de Rivière**

Annexe VII

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 10 juillet 2020 de la présidence du Conseil de sécurité, par laquelle elle engage une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur l'amendement proposé par la Fédération de Russie (S/2020/690) au projet de résolution S/2020/684 déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », est le suivant :

La République fédérale d'Allemagne vote contre l'amendement susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Christoph **Huesgen**

Annexe VIII**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 10 juillet 2020, du Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, concernant l'amendement proposé par la Fédération de Russie (S/2020/690) au projet de résolution S/2020/684 déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

J'indique par la présente que l'Indonésie s'abstient dans le vote sur l'amendement proposé.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dian Triansyan **Djani**

Annexe IX

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'écris en référence à la lettre datée du 10 juillet 2020 du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il appelle les membres du Conseil à indiquer leur vote sur l'amendement, portant S/2020/690, proposé par la Fédération de Russie au projet de résolution portant la cote S/2020/684, déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

Conformément à la procédure provisoire d'adoption des résolutions arrêtée en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger décide de s'abstenir dans le vote sur ledit amendement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Niger auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdou **Abarry**

Annexe X**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 10 juillet 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur l'amendement (S/2020/690) proposé par la délégation russe au projet de résolution publié sous la cote S/2020/684.

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité, datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour l'amendement proposé au projet de résolution S/2020/684.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Vassily **Nebenzia**

Annexe XI

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la proposition de la Fédération de Russie (S/2020/690) tendant à introduire un amendement au projet de résolution S/2020/684.

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour l'amendement susmentionné.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe XII**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à votre lettre datée du 10 juillet 2020, concernant le projet de résolution portant sur la question « La situation au Moyen-Orient », publié sous la cote S/2020/684.

La délégation de la République sud-africaine vote pour l'amendement, figurant dans la lettre portant la cote S/2020/690, proposé par la Fédération de Russie au projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe XIII

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 10 juillet 2020, adressée par le Représentant permanent de la Fédération de Russie au Représentant permanent de l'Allemagne, Président du Conseil de sécurité, concernant l'amendement proposé par la Russie au paragraphe 3 projet de résolution S/2020/684 déposé par l'Allemagne et la Belgique, j'ai l'honneur de vous informer que la Tunisie s'abstient dans le vote sur ledit amendement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kais **Kabtani**

Annexe XIV**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence aux lettres datées du 10 juillet 2020, du Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni :

Vote contre l'amendement (S/2020/690) proposé par la Fédération de Russie au projet de résolution S/2020/684 déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

Vote contre l'amendement (S/2020/691) proposé par la Fédération de Russie au projet de résolution S/2020/684 déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

Vote contre l'amendement (S/2020/692) proposé par la Chine au projet de résolution S/2020/684 déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**

Annexe XV

Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne l'amendement proposé au projet de résolution S/2020/684, dans la lettre adressée par le Représentant permanent de la Fédération de Russie au Président du Conseil de sécurité (S/2020/690), les États-Unis d'Amérique votent contre.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Annexe XVI**Lettre datée du 11 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 10 juillet 2020, du Président du Conseil de sécurité, concernant l'amendement portant la cote S/2020/690, proposé par la Fédération de Russie au projet de résolution S/2020/684, déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », je vous informe par la présente que le Viet Nam vote pour ledit amendement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang Dinh Quy**

Annexe XVII

Déclaration de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Royaume-Uni a voté contre les amendements proposés par la Fédération de Russie et la Chine.

Nous regrettons profondément que ces amendements aient retardé inutilement le vote sur le projet de résolution des corédacteurs, provoquant ainsi l'expiration du mandat du mécanisme d'aide humanitaire transfrontières.

Ces propositions interviennent après un processus au cours duquel la Russie et la Chine ont mis à deux reprises leur veto à des arrangements qui ont le soutien du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des organismes humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires.

Leurs veto et ces amendements dilatoires sont particulièrement irresponsables à un moment où le monde agit de concert pour lutter contre la pandémie de maladie coronavirus et étant donné que le Conseil de sécurité a adopté une résolution appelant à l'acheminement sûr, sans entrave et durable de l'aide humanitaire et à la fourniture de services connexes par des acteurs humanitaires impartiaux, conformément aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Nous notons que le dernier veto en date de la Russie est le seizième qu'elle met à un texte relatif à la situation en Syrie. Céder constamment aux exigences du régime meurtrier d'Al-Assad n'est qu'une des manifestations du manque d'humanité évident la Fédération de Russie à l'égard du peuple syrien.

Nous espérons sincèrement que le Conseil pourra maintenant passer rapidement au vote sur le projet de résolution des corédacteurs et permettre à l'ONU et à ses partenaires d'exécution de continuer à fournir une aide humanitaire vitale aux personnes qui en ont si désespérément besoin.
